**EXPLICATIONS DU TABLEAU**

A/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

§1 Les recettes

Elles sont divisées en trois masses

MASSE 1 : LES IMPÔTS qui représentent 52,5% du total des recettes

Cette masse est répartie en deux parts : la fiscalité directe locale et les autres impôts.

La fiscalité directe est la plus énorme avec 60,76 Mds€ alors que les autres impôts sont bien moins importants avec 13,08 Mds€.

Pour la fiscalité directe, on trouve : les impôts ménages payés par les particuliers :

TH = 23,8 Mds€ (taxe d’habitation)

TFPB = 20,6 Mds€ (taxe foncière sur les propriétés bâties)

TFPNB = 1,1 Md€ (taxe foncière sur les propriétés non bâties)

TEOM = 7,1 Mds€ (taxe d’enlèvement des ordures ménagères)

On a aussi des impôts directs locaux payés par les entreprises :

CFE = 8,2 Mds€ (cotisation foncière des entreprises)

CVAE = 5,8 Mds€ (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

Les autres impôts sont surtout de la fiscalité indirecte (perçue à l’occasion d’une activité ou d’une consommation) :

DMTO = 4,1 Mds€ (droits de mutation à titre onéreux)

Versement mobilité = 4,3 Mds€

Taxe d’aménagement = 1 Md€

Octroi de mer = 1 Md€

Taxe de séjour 370 millions

Taxe sur la consommation finale d’électricité = 372 millions

Taxe sur les pylônes électriques = 280 millions payés par EDF

Taxe sur les jeux et paris = 191 millions

Taxe sur la publicité extérieure = 161 millions

S’ajoute enfin une petite part de fiscalité transférée avec la taxe sur les surfaces commerciales qui rapporte 800 millions au bloc communal.

MASSE 2 : Les Concours de l’État avec 22,7 Mds€

Il s’agit surtout de la Dotation Globale de Fonctionnement qui existe depuis 1979.

MASSE 3 : LES AUTRES RECETTES

Elles totalisent 17,5 Mds€ et comprennent les subventions et participations (5,5 Mds€) et les redevances pour services rendus (cantines, garderies…) et les revenus du domaine. Pour donner plus de marges aux CT, elles ont été développées.

§2 Les dépenses

Le premier poste est celui des dépenses de personnel (masse salariale) représentant 34,5% du total. Il comprend les traitements et salaires, les indemnités et primes ainsi que toutes les charges sociales de retraite et de maladie et de protection sociale.

B/ LA SECTION D’INVESTISSEMENT

§1 Les recettes

La principale recette est constituée de l’excédent de fonctionnement qui est une épargne. Cette grosse recette est complétée par des dotations et subventions et des produits d’emprunts. En effet, les CT peuvent emprunter librement auprès des banques.

§2 Les dépenses

Les dépenses d’équipement sont le 2ème poste de dépenses du bloc représentant 18,3% du total. Il s’agit de dépenses d’achat de terrains, de constructions et travaux immobiliers, de grosses réparations, d’immobilisations résultant de la construction ou l’extension de réseaux, de grosses réparations sur le gros œuvre (réfection des toitures, reprise des murs d’un bâtiment). Ce sont des travaux qui bénéficient à la valeur foncière du patrimoine de la CT. Ces dépenses sont complétées par des subventions d’investissement versées et par le remboursement de l’annuité en capital des emprunts.

En conclusion, nous pouvons comparer la capacité d’épargne brute de chaque niveau d’administration locale :

Pour le **bloc communal**, la capacité d’épargne brute représente 13% du total des recettes.

Pour les **départements**, la capacité d’épargne brute représente 11% des recettes totales en raison des dépenses d’intervention sociales qui sont très lourdes (RSA, APA, PCH, mineurs non accompagnés).

Pour les **régions**, c’est le niveau qui dégage le plus d’épargne avec 14%du total des recettes.